

45^e Séance publique du conseil d'administration

Date et heure

Le mercredi 22 mars 2023 – 18 h 45

Lieu, adresse et salle

Séance hybride :

En présentiel : Hôpital Anna-Laberge, 200 boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8, salles B et C, 1^{er} étage, bloc administratif

OU

En virtuel

PAR ZOOM

Présences : Judith Cailhier
Sandra Chapados
Hugo Desrosiers, vice-président
Pierre Gingras
Philippe Gribbeauval, secrétaire et président-directeur général
André Halley
Claude Jolin, président
Linda Julien
Cynthia Landry
Heather L'Heureux
Richard Ménard
Patricia Quirion

Absences : Jean-Claude Lecompte
Ghislain Rivet
Éric Tessier

Invités : François Brochu, directeur des communications et des affaires publiques
Bernard Cyr, directeur général adjoint aux programmes de santé physique, générale et spécialisée (DGASPGS)
Alain Desmarais, directeur des services techniques
Gaétan Fillion, MD, directeur des services professionnels et de l'enseignement médical (DSPEM)
Patrick Murphy Lavallée, président-directeur général adjoint (PDGA) et directeur des projets majeurs d'infrastructures (DPMI) par intérim
Marie-Josée Parent, directrice des ressources humaines, du développement organisationnel et des affaires juridiques par intérim (absence)
Dominique Pilon, Directeur général adjoint aux programmes sociaux, de réadaptation et de soutien à l'autonomie des personnes âgées
Annie Poirier, directrice adjointe aux affaires corporatives et partenariats
Gilles Villeneuve, directeur des ressources financières par intérim

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 18 h 50 par le président du conseil d'administration.

2. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du conseil d'administration vérifie auprès des membres si quelqu'un souhaite déclarer un potentiel conflit d'intérêts relativement aux sujets à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Aucun membre n'a de conflit d'intérêts à déclarer.

3. Adoption de l'ordre du jour
Le président du CA indique l'ajout du point 11.1 Soins palliatifs. Résolution CA20230322-01 Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période publique de questions
5. Mot du président du conseil d'administration
6. Mot du président-directeur général
7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
7.1 Procès-verbal de la 44 ^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2023
7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 30 janvier 2023
7.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 22 février 2023
8. Affaires du jour
9. Rapports des comités du conseil d'administration
9.1 Comité soins et services à la clientèle
9.1.1 Rapport du président – séance tenue le 31 janvier 2023 – Hugo Desrosiers <i>Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim</i>
9.1.2 Suivi de l'avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) au conseil d'administration concernant la formation et l'encadrement de la stimulation du langage par les éducateurs
9.1.3 Suivi de l'avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) au conseil d'administration concernant deux (2) enjeux principaux quant à la pratique professionnelle des kinésithérapeutes
9.1.4 Suivi de l'avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) au conseil d'administration concernant le déploiement disparate du processus clinique à la DPD (PII-PID-Plan d'action)
9.2 Comité ad hoc - Hôpital Vaudreuil-Soulanges
9.2.1 Rapport du président – séances tenues le 1 ^{er} février et le 15 mars 2023 – Claude Jolin <i>Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim</i>
9.3 Comité de vigilance et de la qualité
9.3.1 Rapport du président – séance tenue le 8 février 2023 – Éric Tessier <i>Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim</i>
9.4 Comité immobilisation et environnement
9.4.1 Rapport du président – séance tenue le 16 février 2023 – Jean-Claude Lecompte <i>Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques</i>
9.5 Comité de vérification
9.5.1 Rapport du président - séance tenue le 2 mars 2023 – Claude Jolin, président par intérim <i>Invité : Gilles Villeneuve, directeur des ressources financières par intérim</i>
9.6 Comité de gouvernance et d'éthique
9.6.1 Rapport du président – séance tenue le 16 mars 2023 – Claude Jolin
10. Ordre du jour de consentement
10.1 Affaires médicales
10.1.1 Nominations et/ou nomination temporaire et/ou nomination conditionnelle de médecins omnipraticiens (7), spécialistes (7), pharmaciens (2) et résidents (1)
10.1.2 Statut de membre honoraire omnipraticiens (1)
10.1.3 Amendement de résolution omnipraticiens (1) et spécialistes (2)
10.1.4 Renouvellements et/ou modifications du statut et/ou de privilèges et/ou des lieux de pratique de médecins omnipraticiens (1) et spécialistes (3)

10.1.5	Démissions et/ou non-renouvellement et/ou retraite de médecins omnipraticiens (4) et spécialistes (4)
10.1.6	Congés de maternité et/ou de paternité et/ou sabbatique et/ou de service de médecins omnipraticiens (2) et spécialistes (2)
10.2	Affaires administratives
10.2.1	Demande d'autorisation pour le renouvellement du bail – 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield
10.2.2	Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble – 1124, chemin du Coteau-Rouge à Longueuil
10.2.3	Demande d'autorisation pour la cession du lot 3 711 829 (installation CRDI-TSA de Brigham) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et pour que les bâtiments de cette installation soient déclarés « Bâtiments excédentaires »
10.2.4	Marge d'emprunt - Exploitation
10.2.5	À entériner - Convention de cession partielle des activités spécialisées en déficience et en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest vers le CIUSSS de l'Estrie-CHUS
10.2.6	À entériner - Fermeture d'installations et changement de capacité au permis d'exploitation du CISSS de la Montérégie-Ouest – Transfert d'activités spécialisées en déficience et dépendance vers le CIUSSS de l'Estrie-CHUS
10.2.7	Contrat de sage-femme – Madame Geneviève Poirier
10.2.8	Contrat de sage-femme – Madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun
10.2.9	Vérification des antécédents judiciaires
10.2.10	Révision de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail.
10.2.11	Révision de la procédure visant la prévention et la gestion des situations conflictuelles et le maintien de la civilité en milieu de travail et révision de la procédure visant le traitement des plaintes de harcèlement psychologique ou sexuel et de violence en milieu de travail
11.	Affaires nouvelles
11.1	Soins palliatifs
12.	Documents déposés pour information
12.1	Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
12.2	Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Du 8 janvier au 4 mars 2023
12.3	Prévention et contrôle des infections (PCI)
12.3.1	État de situation PCI, mise à jour périodique, période 11 - Du 1 ^{er} janvier au 28 janvier 2023
12.3.2	Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 11– 2022-2023 – Du 1 ^{er} janvier au 28 janvier 2023
12.3.3	Rapport comparatif
12.3.4	Journal Prévention et contrôle des infections (PCI) – Décembre 2022, Janvier 2023, Février 2023, Mars 2023
12.4	Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 19 janvier au 15 mars 2023
13.	Date de la prochaine séance publique régulière : Le mercredi 3 mai 2023
14.	Clôture de la séance

4. Période publique de questions

Le président du CA souhaite la bienvenue aux membres et aux personnes du public en ligne et en présentiel et annonce l'ouverture de la période publique de questions. Il confirme qu'aucune question n'a été inscrite via le registre électronique ni au registre d'inscription sur place.

Aucune autre question n'étant soulevée, il déclare la période de questions close à 18 h 52.

5. Mot du président du conseil d'administration

Aucun point d'information du président du conseil d'administration.

6. Mot du président-directeur général

Budget

Le budget du gouvernement du Québec a été déposé hier. C'est un très bon budget pour la Santé.

Le budget 2023-2024 du CISSS de la Montérégie-Ouest sera finalisé en avril et il y aura une séance spéciale du comité de vérification ainsi qu'une séance spéciale du conseil d'administration à la mi-mai afin d'approuver le budget d'opération du CISSS.

Visite d'Agrément

La visite d'Agrément a débuté le lundi 20 mars dernier et se terminera le vendredi 24 mars 2023. Les visiteurs font le tour des installations et des ressources de la Direction générale adjoint aux programmes sociaux, de réadaptation et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (déficience physique, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et soutien à l'autonomie des personnes âgées). La visite se déroule très bien jusqu'à présent. C'est une démarche d'amélioration continue pour le bénéfice des usagers et de la population du CISSS de la Montérégie-Ouest. À la conclusion de la visite, ce vendredi 24 mars 2023, il y aura une rencontre pour une première évaluation des visiteurs suivie d'une rencontre des visiteurs en après-midi avec l'ensemble de l'équipe de direction.

Suivi de questions du public

Caméra en résidence à assistance continue (RAC)

Lors de la séance publique du CA du 23 mars 2022, une demande a été faite de faire installer des caméras dans les aires communes des résidences à assistance continue (RAC) du CISSS de la Montérégie-Ouest comme mesure de protection pour les résidents. L'aval a été donné pour procéder à l'installation de caméras avec l'autorisation du ministère. Un document à cette fin a été produit en collaboration avec les relations de travail et a été validé par les services juridiques du CISSS. Les équipes de la Direction des ressources humaines, du développement organisationnel et des affaires juridiques sont rendues à l'étape de présenter le document aux syndicats. Il est prévu de d'abord installer des caméras dans les aires communes de la résidence à assistance continue *Pacific* en projet pilote et ensuite de déployer dans l'ensemble des résidences à assistance continue (RAC) du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Pratique des hygiénistes dentaires

Lors de la séance publique du CA du 25 janvier dernier, Mme Tasmine Esmail, représentante de l'APTS (Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux), avait posé une question relativement à la pratique des hygiénistes dentaires dans le cadre du Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD du ministère de la Santé et des Services sociaux. M. Pilon s'était engagé à la rencontrer et à faire le suivi de ce dossier. Il y a eu plusieurs rencontres avec Mme Esmail, les travaux ont été poursuivis avec le ministère et les hygiénistes dentaires ont débuté partiellement les activités de prévention buccodentaire pour le bien-être des usagers. Une rencontre de suivi est prévue la semaine prochaine avec Mme Esmail.

Poste de directrice/directeur des ressources financières

Le poste de directrice/directeur des ressources financières sera à nouveau en affichage.

Direction de la transformation et de la santé numérique

Première rencontre du comité de sélection aujourd'hui pour le poste de directrice/directeur de la transformation et de la santé numérique et une autre rencontre du comité de sélection est prévue la semaine prochaine.

Direction des projets majeurs d'infrastructures

Une rencontre du comité de sélection pour le poste de directrice/directeur des projets majeurs d'infrastructures se tiendra la semaine prochaine, le mardi 28 mars 2023 toute la journée. De belles candidatures ont été reçues.

Direction de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation

La demande faite au ministère pour créer la Direction de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation a été acceptée. La direction sera créée, en ajoutant la notion de perfectionnement dans le nom de la direction et se nommera donc *Direction de la recherche, de l'enseignement, du perfectionnement et de l'innovation*. Le poste de directrice/directeur de cette direction sera affiché au cours de l'année 2023-2024.

7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

7.1 Procès-verbal de la 44^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2023

Résolution CA20230322-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 44^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2023, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 30 janvier 2023

Résolution CA20230322-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 30 janvier 2023, et ce, tel qu'il a été rédigé..

7.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 22 février 2023

Résolution CA20230322-04

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 février 2023, et ce, tel qu'il a été rédigé.

8. Affaires du jour

Aucun sujet n'a été ajouté aux affaires du jour.

9. Rapports des comités du conseil d'administration

9.1 Comité soins et services à la clientèle

9.1.1 Rapport du président – séance tenue le 31 janvier 2023 – Hugo Desrosiers

Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim

Le président du comité soins et services à la clientèle (CSSC) résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 31 janvier 2023:

Lors de la séance du 31 janvier 2023, il y a eu les trois présentations suivantes :

- Présentation de la réorientation *Rendez-vous santé Québec* (RVSQ) pour la clientèle soutien à domicile (SAD);
- Déploiement du Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés;
- Présentation du programme québécois pour les troubles mentaux;

Le point suivant a été traité en consultation électronique et est à l'ordre du jour de consentement de cette séance pour entérinement:

10.2.5 À entériner - Convention de cession partielle des activités spécialisées en déficience et en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest vers le CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Le président du CSSC invite le président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim, secrétaire du CSSC, à présenter les points suivants à l'ordre du jour, soit 9.1.2, 9.1.3 et 9.1.4, pour informer les membres du conseil d'administration des mesures mises en place afin de répondre aux trois avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire transmis au conseil d'administration au cours des derniers mois.

9.1.2 Suivi de l'avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) au conseil d'administration concernant la formation et l'encadrement de la stimulation du langage par les éducateurs

Le président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim, secrétaire du CSSC, mentionne que le 11 octobre 2022, la Direction générale ainsi que le conseil d'administration ont reçu un avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) dans lequel le CECM faisait part de ses inquiétudes face à la formation et l'encadrement de la stimulation du langage par les éducateurs. Les membres du CSSC ont pris connaissance des solutions proposées du CECM, le suivi approprié a été fait et des mesures ont été mises en place.

Afin de répondre aux solutions proposées, un guide d'accueil des nouveaux éducateurs spécialisés au programme de déficience langagière a été diffusé afin de s'assurer qu'ils puissent prendre connaissance de l'ensemble des documents pertinents. De plus, un comité a été mis en place, afin de transposer les recommandations auprès des orthophonistes et éducateurs en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme (DI-TSA).

La réponse a été transmise au CECM, à l'attention de la présidente. le 1^{er} février 2023.

9.1.3 Suivi de l'avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) au conseil d'administration concernant deux (2) enjeux principaux quant à la pratique professionnelle des kinésiothérapeutes

Le président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim, secrétaire du CSSC, mentionne que le 27 juin 2022, la Direction générale ainsi que le conseil d'administration ont reçu un avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) dans lequel le CECM faisait part de recommandations à l'égard de deux enjeux quant à la pratique professionnelle des kinésiothérapeutes. Les membres du CSSC ont pris connaissance des recommandations du CECM, le suivi approprié a été fait et des mesures ont été mises en place.

Afin de répondre aux recommandations, un plan d'action du rôle des kinésiothérapeutes au CISSS de la Montérégie-Ouest a été élaboré et transmis au CECM ainsi qu'un document de référence intitulé *Recommandations cliniques concernant le rôle du kinésiothérapeute* préparé par la Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMEU). Des rencontres sont aussi prévues avec les kinésiothérapeutes afin d'assurer une harmonisation et compréhension de leur rôle et fonctions.

La réponse a été transmise au CECM, à l'attention de la présidente, le 1^{er} février 2023.

9.1.4 Suivi de l'avis du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) au conseil d'administration concernant le déploiement disparate du processus clinique à la DPD (PII-PID-Plan d'action)

Le président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim, secrétaire du CSSC, mentionne que le 4 octobre 2022, la Direction générale ainsi que le conseil d'administration ont reçu un avis du comité exécutif du Conseil multidisciplinaire dans lequel le CECM faisait part de ses inquiétudes face au déploiement disparate du processus clinique de la Direction de Déficiences (DPD) (plan d'intervention individuel (PII), plan d'intervention disciplinaire (PID) et le plan d'action; outils cliniques utilisés par les intervenants). Les membres du CSSC ont pris connaissance des recommandations du CECM, le suivi approprié a été fait et des mesures ont été mises en place.

Afin de répondre aux recommandations, plusieurs actions ont été réalisées afin de soutenir le déploiement du processus clinique. Il y a eu également la bonification des moyens de communication avec les professionnels afin de favoriser une compréhension commune et harmonisée pour l'ensemble des intervenants de la DPD quant au processus clinique. Aussi, la promotion des outils de formation a été faite afin de s'assurer que les connaissances de base entourant le processus clinique soient maîtrisées par les intervenants de la DPD et un soutien adapté aux équipes qui travaillent régulièrement en interprogrammes a été offert.

La réponse a été transmise au CECM, à l'attention de la présidente, le 1^{er} février 2023.

9.2 Comité ad hoc - Hôpital Vaudreuil-Soulanges

9.2.1 Rapport du président – séances tenues le 1^{er} février et le 15 mars 2023 – Claude Jolin

Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim

Le président du comité ad hoc – Hôpital Vaudreuil-Soulanges (CAH-HVS) invite le président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim à résumer les points ayant été traités lors des séances tenues le 1^{er} février et le 15 mars 2023:

Lors des séances du 1^{er} février 2023 et du 15 mars 2023, les points suivants ont été traités :

État d'avancement de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges

- Conception des plans définitifs pour le bloc des services ambulatoires est presque terminée et celle pour le bloc central, devrait être terminée pour mai 2023.
- Mobilisation importante sur le site de construction : l'excavation du bloc des services ambulatoires est complétée, l'excavation du bloc central est en cours et le pieutage est en cours.
- Au niveau du réseau routier, les feux de circulation seront installés cette semaine pour une meilleure fluidité de la circulation et pour plus de sécurité.
- Équipements : les demandes d'autorisation auprès du ministère ont débuté avec les équipements nommés *P0* soit ceux qui doivent être en place au démarrage de l'hôpital (pharmacie, véhicules automatisés guidés, etc.).

Budget de transition

- Nouvelle estimation à 208 M \$; une présentation est en cours de préparation et une demande formelle de révision du budget auprès du ministère sera faite au cours des prochaines semaines.

Plan d'implantation

- Actuellement en train de développer des scénarios pour la monter en charge des activités à la suite de l'activation.
- *Pomerleau construction* indique être en mesure de livrer le bâtiment en juillet 2027, mais tente de livrer plus rapidement, avec réserve, au cours de l'année 2026 soit possiblement juillet 2026. En attente de la finalisation de l'échéancier de *Pomerleau construction* au cours des prochaines semaines.

Activité de reconnaissance

- Une activité de reconnaissance s'est tenue le 17 février dernier pour souligner la fin de l'étape de la planification et le début de la phase de construction et de l'implantation. Près de 100 personnes étaient présentes à cette activité.

Communications

- Révision de la page Web;
- Intégration de l'Info-travaux ;
- Caméra en direct du site de construction;
- Affichage d'information en bordure de la clôture du site;
- Affichage sur grande enseigne indiquant la construction du futur hôpital avec messages pour attirer du personnel et des médecins.

9.3 Comité de vigilance et de la qualité

9.3.1 Rapport du président – séance tenue le 8 février 2023 – Éric Tessier

Invité : Patrick Murphy-Lavallée, président directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim

En l'absence du président du comité de vigilance et de la qualité (CVQ), le président-directeur général adjoint et directeur des projets majeurs d'infrastructures par intérim, résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 8 février 2023:

Lors de la séance du 8 février 2023, les éléments suivants ont été traités :

- État de situation de la prévention et contrôle des infections (PCI) par Mme Richard; les cas de COVID sont en diminution;
- Présentation par la présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), docteure Élise Gilbert, du rapport annuel 2021-2022 et du plan d'action 2022-2023 du CMDP;
- Suivi du comité de gestion des risques :
 - Suivi des éclosions;
 - Analyse des situations d'agression auprès des usagers et du personnel;
 - Plan de sécurité civile organisationnelle;
 - Suivi des incidents/accidents;
 - Déclarations d'événements accidentels chez les employés du CISSS;
 - Agrément : en préparation du cycle en cours au niveau de la déficience physique (DP), trouble du spectre de l'autisme (TSA), déficience intellectuelle (DI) et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).
- Deux rapports d'investigation du coroner;
- Présentation du bilan des activités au bureau du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) : une augmentation au niveau de la maltraitance est notée au CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSSMO) et partout au Québec.

Concernant l'enquête de La Presse relativement au nombre de plaintes pour maltraitance où le CISSSMO était deuxième, il est important de mettre en perspective que le CISSSMO a le plus grand parc d'hébergement en déficience intellectuelle soit 1600 places, pour une population de plus de 1.5 M, en plus du parc d'hébergement de personnes âgées.

9.4 Comité immobilisation et environnement

9.4.1 Rapport du président – séance tenue le 16 février 2023 – Jean-Claude Lecompte

Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques

En l'absence du président du comité immobilisation et environnement (CIE), le directeur des services techniques résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 16 février 2023:

Lors de la séance du 16 février 2023, il y a eu les trois présentations suivantes :

- État de vétusté des bâtiments;

- État de situation sur le développement durable et sur la performance énergétique;
- Mise à jour du tableau de suivi des projets de construction :
 - Avancement des projets de construction (100 000\$ et plus) de la Direction des services techniques;
 - Avancement des projets majeurs de construction de la Direction des projets majeurs d'infrastructures.

Les trois points suivants ont été traités et sont à l'ordre du jour de consentement pour adoption:

- 10.2.1 Demande d'autorisation pour le renouvellement du bail – 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield;
- 10.2.2 Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble – 1124, chemin du Coteau-Rouge à Longueuil;
- 10.2.3 Demande d'autorisation pour la cession du lot 3 711 829 (installation CRDI-TSA de Brigham) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et pour que les bâtiments de cette installation soient déclarés « Bâtiments excédentaires ».

9.5 Comité de vérification

9.5.1 Rapport du président - séance tenue le 2 mars 2023 – Claude Jolin, président par intérim *Invité : Gilles Villeneuve, directeur des ressources financières par intérim*

Le président du comité de vérification (CV) par intérim demande au directeur des ressources financières par intérim de résumer les points ayant été traités lors de la séance tenue le 2 mars 2023:

Lors de la séance du 2 mars 2023, M. Richard Gascon, président du CV sortant a assisté à sa dernière séance en tant qu'invité et la séance a été présidée par M. Claude Jolin, président par intérim. Il y avait également deux nouveaux membres à cette séance soit M. André Halley, membre du CA, et M. Gilles Villeneuve, directeur des ressources financières par intérim.

Les éléments suivants ont été traités :

- Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus;
- Liste des modifications de contrats 7% et plus;
- Liste des fins de contrats publiés sur le site officiel des appels d'offres (SEAO : système électronique des appels d'offres);
- Portrait personnalisé des activités contractuelles;
- Liste des nouveaux financements;
- Résultats financiers et coûts excédentaires reliés à la COVID-19 à la période 11 terminée le 28 janvier 2023 :
 - En contrôle au niveau des heures travaillées : écart minime négatif au niveau des heures travaillées à savoir un taux défavorable de 22 000 heures travaillées sur un total de plus de 11 M d'heures travaillées cumulées après 11 périodes donc presque en équilibre au niveau des heures travaillées;
 - À la période 11, la prévision déficitaire de 60 M \$ faite au cours de la période 9 est maintenue;
 - Un écart de taux de plus de 40 M \$ pour une utilisation importante de la main d'œuvre indépendante (MOI).
- Budget de transition avec l'arrivée d'ici trois ans de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges : discussions sur les coûts encourus graduellement, en débutant en 2022-2023 jusqu'à la livraison du bâtiment en 2026-2027. Les coûts seront évalués et le détail des coûts sera revu lors d'une prochaine séance du comité de vérification;
- Planification du budget 2023-2024 : le budget de fonctionnement 2023-2024 s'appuiera sur des données de performance (ratios). Les ratios de productivité qui seront considérés pour la préparation du budget sont ceux qui furent utilisés lors de la préparation du budget 2022-2023, ainsi que les ratios de productivité réels de l'exercice financier 2019-2020 pré-pandémie. Le ministère oriente les établissements vers des éléments budgétaires sans COVID.

Le point suivant a également été traité et est à l'ordre du jour de consentement pour adoption:

- 10.2.4 Marge d'emprunt – d'exploitation
Emprunt à court terme d'environ 200 M \$ pour un montant maximal de 400 M \$ visant à couvrir le fonds de roulement du CISSS de la Montérégie-Ouest à la suite d'une évaluation des liquidités.

9.6 Comité de gouvernance et d'éthique

9.6.1 Rapport du président – séance tenue le 16 mars 2023 – Claude Jolin

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) résume les points ayant été traités lors de la séance tenue le 16 mars 2023:

Lors de la séance du 16 mars 2023, il y a eu les deux présentations suivantes :

- Présentation « Démarche qualité » - Processus d'agrément 2018-2023 :
 - La visite se terminera ce vendredi 24 mars 2023 et les résultats seront connus lors d'une rencontre avec les visiteurs. L'agrément est un processus continu; l'étape de 2018-2023 se termine et l'étape de 2023 à 2027 débute.
- Présentation « Transfert Estrie – Convention de cession partielle des activités spécialisées en déficience et en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest vers le CIUSSS de l'Estrie-CHUS » :
 - Le dossier avance bien. La convention sera signée sous peu par le ministre et le transfert sera effectif en date du 1^{er} avril 2023.

10. Ordre du jour de consentement

Après validation du président auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets de l'ordre du jour de consentement, aucun point n'est retiré pour discussion.

10.1 Affaires médicales

10.1.1 Nominations et/ou nomination temporaire et/ou nomination conditionnelle de médecins omnipraticiens (7), spécialistes (7), pharmaciens (2) et résidents (1)

Résolution CA20230322-05-01 à 17

Voir résolution en annexe 1.

10.1.2 Statut de membre honoraire omnipraticiens (1)

Résolution CA20230322-06

Voir résolution en annexe 1.

10.1.3 Amendement de résolution omnipraticiens (1) et spécialistes (2)

Résolution CA20230322-07-01 à 03

Voir résolution en annexe 1.

10.1.4 Renouvellements et/ou modifications du statut et/ou de privilèges et/ou des lieux de pratique de médecins omnipraticiens (1) et spécialistes (3)

Résolution CA20230322-08-01 à 04

Voir résolution en annexe 1.

10.1.5 Démissions et/ou non-renouvellement et/ou retraite de médecins omnipraticiens (4) et spécialistes (4)

Résolution CA20230322-09-01 à 08

Voir résolution en annexe 1.

10.1.6 Congés de maternité et/ou de paternité et/ou sabbatique et/ou de service de médecins omnipraticiens (2) et spécialistes (2)

Résolution CA20230322-10-01 à 04

Voir résolution en annexe 1.

10.2 Affaires administratives

10.2.1 Demande d'autorisation pour le renouvellement du bail – 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield

Résolution CA20230322-11

CONSIDÉRANT que l'établissement loue une superficie locative de 532 m² pour le point de service situé au 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que ces locaux sont occupés par les équipes de la Direction des programmes Déficiences (DPD) pour les services externes en déficience physique;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail du 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield arrive à échéance le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le préavis de renouvellement est de douze (12) mois, soit au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler le bail pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029, avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2029 au 30 juin 2034;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de services de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 17 janvier 2023, la demande d'autorisation de renouvellement du bail du 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029, avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2029 au 30 juin 2034.

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé le 16 février 2023, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail du 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029, avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2029 au 30 juin 2034.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder au renouvellement du bail du 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029, avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2029 au 30 juin 2034, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.2 Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble – 1124, chemin du Coteau-Rouge à Longueuil

Résolution CA20230322-12

CONSIDÉRANT qu'un investissement de près de 1 000 000 \$ en services cliniques et de près de 1 000 000 \$ en travaux d'immobilisations financés à même l'avoir propre de l'établissement ont été réalisés au 1124, chemin du Coteau-Rouge à Longueuil pour un projet de démonstration pour une URCl (unité de réadaptation comportementale intensive) dans le cadre du programme de financement 2021-2022 pour le développement de services de réadaptation comportementale intensive pour la clientèle présentant des troubles graves de comportement;

CONSIDÉRANT l'utilisation prévue, à long terme, par le CISSS de la Montérégie-Ouest de l'installation localisée au 1124, chemin Coteau-Rouge à Longueuil, alors que celle-ci appartient actuellement au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que la propriété de l'installation soit transférée du CISSS de la Montérégie-Est au CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que l'installation du 1124, chemin du Coteau-Rouge (anciennement appelée 1124, chemin Sainte-Foy) à Longueuil a été déclarée excédentaire lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Est tenue le 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'achat de l'installation localisée au 1124, chemin du Coteau-Rouge (anciennement appelée 1124, chemin Sainte-Foy) à Longueuil doit être obtenue par le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de poursuivre la démarche de transfert de l'installation;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de l'installation localisée au 1124, chemin du Coteau-Rouge (anciennement appelée 1124, chemin Sainte-Foy) à Longueuil est prévue à coût nul pour le CISSS de la Montérégie-Ouest, à l'exception des frais directs associés à la démarche d'acquisition (notaire);

CONSIDÉRANT que le transfert du CISSS de la Montérégie-Est au CISSS de la Montérégie-Ouest occasionnera un transfert des enveloppes récurrentes en maintien des actifs et en rénovation fonctionnelle associées au bâtiment;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent effectuer le transfert de l'installation située au 1124, chemin du Coteau-Rouge (anciennement appelée 1124, chemin Sainte-Foy);

CONSIDÉRANT que les locaux répondent aux besoins actuels et qu'ils sont toujours requis pour l'offre de services de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 17 janvier 2023, la demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble localisé au 1124, chemin du Coteau-Rouge à Longueuil.

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé le 16 février 2023, la demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble localisé au 1124, chemin du Coteau-Rouge à Longueuil.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder à l'acquisition d'un immeuble localisé au 1124, chemin du Coteau-Rouge (anciennement appelée 1124, chemin Sainte-Foy) à Longueuil, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette acquisition.

10.2.3 Demande d'autorisation pour la cession du lot 3 711 829 (installation CRDI-TSA de Brigham) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et pour que les bâtiments de cette installation soient déclarés « Bâtiments excédentaires »

Résolution CA20230322-13

CONSIDÉRANT la démarche de transfert de certaines activités des réseaux locaux de services La Pommeraie et Haute-Yamaska vers le CIUSSS de l'Estrie;

CONSIDÉRANT l'entente de transfert qui prévoit que l'installation CRDI-TSA de Brigham (lot 3 711 829/numéro d'inventaire Actifs+ 00097) appartenant au CISSS de la Montérégie-Ouest soit cédée au CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

CONSIDÉRANT que l'installation CRDI-TSA de Brigham comprend les bâtiments situés au 278, avenue des Érables, au 122, avenue des Cèdres et au 124, avenue des Cèdres;

CONSIDÉRANT que, afin de permettre le transfert de l'installation CRDI-TSA de Brigham, il est requis que le CISSS de la Montérégie-Ouest déclare cette installation excédentaire;

CONSIDÉRANT que, une fois les bâtiments de l'installation CRDI-TSA de Brigham déclarés « Bâtiment excédentaire », le CIUSSS de l'Estrie – CHUS sera en mesure de s'en porter acquéreur;

CONSIDÉRANT qu'aucun impact budgétaire direct n'est prévu en lien avec les éventuels frais liés à la cession (notaire) étant assumés par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe de financement récurrente associée au maintien des actifs de cette installation sera transférée au CIUSSS de l'Estrie – CHUS en même temps que les responsabilités associées à cette enveloppe;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent effectuer le transfert du CRDI-TSA de Brigham (lot 3 711 829);

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 17 janvier 2023, la demande d'autorisation pour la cession du lot 3 711 829 (installation CRDI-TSA de Brigham) au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie – CHUS et pour que les bâtiments de cette installation soient déclarés « Bâtiment excédentaire ».

CONSIDÉRANT que le comité immobilisation et environnement a recommandé le 16 février 2023, la demande d'autorisation pour la cession du lot 3 711 829 (installation CRDI-TSA de Brigham) au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie – CHUS et pour que les bâtiments de cette installation soient déclarés « Bâtiment excédentaire ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à céder le lot 3 711 829 (installation CRDI-TSA de Brigham) au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie – CHUS et à déclarer les bâtiments de

l'installation CRDI-TSA de Brigham « Bâtiment excédentaire », le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à ces ententes.

10.2.4 Marge d'emprunt - Exploitation

Résolution CA20230322-14

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Montérégie-Ouest doit recourir à un emprunt à court terme afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de son fonds d'exploitation et qu'un montant maximal de 400 000 000 \$ est requis pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'emprunt est géré hebdomadairement afin d'assurer une utilisation optimale des liquidités et de limiter les charges d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a le pouvoir d'accorder les autorisations d'emprunts, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* et des articles 77.1 et 77.4 de la *Loi sur l'administration financière*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation d'emprunt au ministère de la Santé et des Services sociaux doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de sa séance du 2 mars 2023;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration autorise la demande d'emprunt du CISSS de la Montérégie-Ouest au ministère de la Santé et des Services sociaux d'un montant maximal de 400 000 000 \$ pour faire face à ses besoins de liquidités pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

ET autorise la signature d'une convention de crédit à intervenir entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et la Caisse centrale Desjardins;

ET autorise le président-directeur général à signer la documentation nécessaire et à agir aux fins des présentes

10.2.5 À entériner - Convention de cession partielle des activités spécialisées en déficience et en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest vers le CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Résolution CA20230322-15

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest entérine la résolution #CA-202300307-09-01 adoptée par consultation électronique du 7 au 9 mars 2023 inclusivement.

10.2.6 À entériner - Fermeture d'installations et changement de capacité au permis d'exploitation du CISSS de la Montérégie-Ouest – Transfert d'activités spécialisées en déficience et dépendance vers le CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Résolution CA20230322-16

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest entérine la résolution #CA-202300307-09-02 adoptée par consultation électronique du 7 au 9 mars 2023 inclusivement.

10.2.7 Contrat de sage-femme – Madame Geneviève Poirier

Résolution CA20230322-17

CONSIDÉRANT la volonté du CISSS de la Montérégie-Ouest d'offrir des services de sage-femme à la clientèle;

CONSIDÉRANT l'article 5.03 de l'entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Regroupement des Sages-Femmes du Québec indiquant que *le conseil d'administration doit conformément à l'article 259.2 de la Loi, obtenir une recommandation, selon le cas, du Conseil des sages-femmes, du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ou de la responsable des services de sage-femme portant sur les qualifications et les compétences de la sage-femme*;

CONSIDÉRANT l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS) stipulant qu'*une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service*;

CONSIDÉRANT la demande reçue pour un contrat de service à titre de sage-femme au CISSS de la Montérégie-Ouest de la part de madame Geneviève Poirier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des services de sage-femme au CISSS de la Montérégie-Ouest, madame Cynthia Perreault, d'embaucher madame Geneviève Poirier à titre de sage-femme et qui atteste que madame Geneviève Poirier satisfait aux exigences;

CONSIDÉRANT le contrat de service convenu avec madame Geneviève Poirier le 23 février 2023, conditionnellement à l'approbation du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le contrat de service de madame Geneviève Poirier à titre de sage-femme pour un contrat d'une année couvrant la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024.

10.2.8 Contrat de sage-femme – Madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun

Résolution CA20230322-18

CONSIDÉRANT la volonté du CISSS de la Montérégie-Ouest d'offrir des services de sage-femme à la clientèle

CONSIDÉRANT l'article 5.03 de l'entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Regroupement des Sages-Femmes du Québec indiquant que *le conseil d'administration doit conformément à l'article 259.2 de la Loi, obtenir une recommandation, selon le cas, du Conseil des sages-femmes, du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ou de la responsable des services de sage-femme portant sur les qualifications et les compétences de la sage-femme;*

CONSIDÉRANT l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS) stipulant *qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service;*

CONSIDÉRANT que madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun est formée à l'extérieur du Canada et a demandé la reconnaissance de son diplôme ou de sa formation en vue d'obtenir un permis de pratique au Québec;

CONSIDÉRANT que madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun a complété les démarches auprès de l'Ordre des sages-femmes du Québec et obtiendra son permis de pratique le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT la demande reçue pour un contrat de service à titre de sage-femme au CISSS de la Montérégie-Ouest de la part de madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des services de sage-femme au CISSS de la Montérégie-Ouest, madame Cynthia Perreault, d'embaucher madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun à titre de sage-femme et qui atteste que madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun satisfait aux exigences;

CONSIDÉRANT le contrat de service convenu avec madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun le 9 mars 2023, conditionnellement à l'approbation du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le contrat de service de madame Mahoutin Marlène Yonlonfoun à titre de sage-femme pour un contrat d'une année couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

10.2.9 Vérification des antécédents judiciaires

Résolution CA20230322-19

CONSIDÉRANT que l'article 4 de la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance exige la vérification d'antécédents judiciaires ou une vérification d'absence d'empêchement visant à assurer la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT que ce document est requis dans le cadre des fonctions de nos employés afin de pouvoir appliquer l'offre de service spécialisée auprès des enfants suivis en réadaptation dans les différents milieux dont le service de garde;

CONSIDÉRANT que le service de police exige une résolution du conseil d'administration dans le cadre de leur processus interne;

CONSIDÉRANT qu'une personne du CISSS de la Montérégie-Ouest doit authentifier l'employé qui effectue une demande de validation des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de désigner madame Isabel Bourgon, coordonnatrice du programme spécialisé DI-TSA-DM-DL (Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience motrice, déficience langagière), comme personne autorisée pour le CISSS de la Montérégie-Ouest-Direction des programmes Déficiences (DPD);

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration désigne madame Isabel Bourgon, coordonnatrice du programme spécialisé DI-TSA-DM-DL (Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience motrice, déficience langagière), comme personne autorisée à contacter les services de police pour leur demander une absence d'empêchement pour un ou des employés du CISSS de la Montérégie-Ouest.

10.2.10 Révision de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail.

Résolution CA20230322-20

CONSIDÉRANT que la Politique actuelle est entrée en vigueur le 14 juin 2016 et que plus de cinq (5) ans se sont écoulés depuis;

CONSIDÉRANT qu'un arrimage était requis avec les modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi modernisant le règlement en santé, sécurité du travail*, notamment en ce qui a trait aux événements à caractère sexuel, le délai plus important pour porter plainte et l'inclusion du télétravail;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction le 6 décembre 2022 pour l'adoption de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail révisée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 19 janvier 2023 pour l'adoption de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail révisée;

CONSIDÉRANT que cette révision s'inscrit également dans un changement de rôles et responsabilités à la Direction des ressources humaines, du développement organisationnel et des affaires juridiques (DRHDOAJ);

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail révisée.

10.2.11 Révision de la procédure visant la prévention et la gestion des situations conflictuelles et le maintien de la civilité en milieu de travail et révision de la procédure visant le traitement des plaintes de harcèlement psychologique ou sexuel et de violence en milieu de travail

Résolution CA20230322-21

CONSIDÉRANT que la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail est entrée en vigueur le 14 juin 2016 et que plus de cinq (5) ans se sont écoulés depuis;

CONSIDÉRANT qu'un arrimage était requis avec les modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi modernisant le règlement en santé, sécurité du travail*, notamment en ce qui a trait aux événements à caractère sexuel, le délai plus important pour porter plainte et l'inclusion du télétravail;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisation d'agir en prévention plutôt qu'en réparation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction le 6 décembre 2022 pour l'adoption de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail révisée;

CONSIDÉRANT que cette révision s'inscrit également dans un changement de rôles et responsabilités à la Direction des ressources humaines, du développement organisationnel et des affaires juridiques (DRHDOAJ);

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte les deux procédures suivantes en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail :

- *Procédure visant la prévention et la gestion des situations conflictuelles et le maintien de la civilité en milieu de travail*
- *Procédure visant le traitement des plaintes de harcèlement psychologique ou sexuel et de violence en milieu de travail*

11. Affaires nouvelles

11.1 Soins palliatifs

Une membre mentionne qu'elle est allée visiter un ami cette semaine en soins palliatifs à Huntingdon et que son ami était réellement emballé de la qualité des soins, de la gentillesse du personnel et de la propreté des lieux, tellement qu'il n'a même pas fait allusion à son état tout au long de sa visite. Elle souligne qu'en tant que visiteuse, elle a été convaincue de la façon dont les choses se font à ce centre.

12. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre d'information :

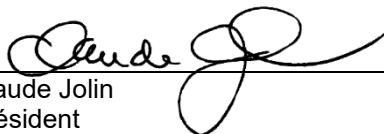
- 12.1 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.2 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Du 8 janvier au 4 mars 2023
- 12.3 Prévention et contrôle des infections (PCI)
 - 12.3.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, période 11 - Du 1^{er} janvier au 28 janvier 2023
 - 12.3.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 11– 2022-2023 – Du 1^{er} janvier au 28 janvier 2023
 - 12.3.3 Rapport comparatif
 - 12.3.4 Journal Prévention et contrôle des infections (PCI) – Décembre 2022, Janvier 2023, Février 2023, Mars 2023
- 12.4 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 19 janvier au 15 mars 2023

13. Date de la prochaine séance publique régulière : Le mercredi 3 mai 2023

Le président du conseil d'administration (CA) rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du CA, le mercredi 3 mai 2023.

14. Clôture de la séance

Le président procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du CA à 19 h 48.



Claude Jolin
Président



Philippe Gribeauval
Secrétaire

Rédigé par : *France Montfils*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration